

BVGer C-6261/2017 vom 4. Oktober 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-10-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-6261_2017

FR: TAF C-6261/2017 du 4 octobre 2017

IT: TAF C-6261/2017 del 4 ottobre 2017

Regeste

Admission d'hôpitaux (canton)

Erwägungen

E. 1

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaire. L'avance sur les frais de procédure présumés de CHF 4'000.- sera remboursée à la recourante sur le compte qu'elle a désigné dans son courrier du 29 juin 2022.

E. 3

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 4

La présente décision est adressée à la recourante, à l'autorité inférieure et à l'Office fédéral de la santé publique. La juge unique : La greffière : Madeleine Hirsig-Vouilloz Isabelle Pittet Expédition : La présente décision est adressée : - à la recourante (Acte judiciaire) - à l'autorité inférieure (Acte judiciaire) - à l'Office fédéral de la santé publique (Recommandé)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.